

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

L'EXPERT- DROIT FISCAL

Loueurs en meublés non professionnels p.6

DÉCRYPTAGE

Investir dans le Bitcoin? Oui mais... p.3

DERNIÈRE PAGE

La Galerie Eva Vautier à Nice



CRÈCHES DE FRANCE

Le groupe privé d'accueil des tout petits

CRÈCHES DE FRANCE OFFRE DE PLUS EN PLUS DE PLACES D'ACCUEIL AUX TOUT PETITS

Le groupe privé français qui crée et gère des établissements d'accueil du jeune enfant, conventionnés par la CAF et agréés par la PMI, s'adresse aux entreprises, collectivités locales et établissements publics

Dans les années 2000 en France, il était difficile de trouver des places en crèche. Il a alors été proposé à des entreprises privées de créer des établissements, l'État aidant par des subventions. C'est ainsi que Crèches de France a vu le jour en 2004. Aujourd'hui, la société gère plus de 100 établissements en France et a pour objectif d'en ouvrir encore une centaine.

"À Nice, Crèches de France a créé trois établissements et a pour projet d'en ouvrir quatre autres à partir de septembre 2018 dans le département des Alpes-Maritimes (Gattières, Grasse, Le Cannet et Menton)", explique Stéphanie Farand, responsable du secteur PACA de la société Crèches de France.

Au plus près des besoins des familles

La construction d'une crèche ne se fait pas au hasard. Jérôme Schiano, conseiller Familles et Partenaires, précise : "Nous créons des crèches dans des bassins économiques dynamiques. Nous contactons les entreprises et les collectivités. C'est un secteur très porteur. Réserver des places en crèche pour une entreprise, est un geste fort en faveur de ses salariés. La mise en place de ce service génère des effets positifs sur la fidélisation des salariés, la baisse des retards et la diminution de l'absentéisme".

Les trois établissements de Crèches de France situés à Nice



Jérôme Schiano et la directrice de La Cantarella, Lucile Germain dans les locaux des tout petits. (Photos P.B.)

sont : La Maiounetta (le Piol), Lou Mistoulin (Fabron) et La Cantarella (Caucade).

À la Cantarella, nous rencontrons sa directrice, Lucile Germain qui explique le fonctionnement de cette crèche de 60 places :

L'enfance a de l'avenir !

"Nous accueillons, comme dans les autres crèches, les enfants de deux mois et demi à quatre ans. Les places

sont prioritairement réservées aux entreprises et aux collectivités. La mairie de Nice a réservé trente-cinq places sur les soixante. La crèche a été construite en 2013. Le bâtiment de trois étages comprend des locaux pour chacune des quatre sections d'âge : les grands (3 ans), les moyens (2 à 3 ans), les petits-moyens (1 à 2 ans) et les bébés (moins d'1 an). Chaque section dispose d'un dortoir

privé et d'un espace extérieur. Dans ces locaux, tout est à hauteur d'enfant. Nous proposons des pôles d'activités sur des petites tables et il n'y a pas d'obligation d'activités ni de résultats".

Au rez-de-chaussée de cet établissement, on trouve une cuisine pour la confection des repas où sont servis des fruits et légumes en provenance du MIN.

Une attention particulière pour l'hygiène et la sécurité

Un contrôle visuel est assuré à chaque entrée du fait du plan Vigipirate et les parents ne montent eux-mêmes chercher leur enfant qu'après avoir enfilé des sur-chaussures.

"Aujourd'hui, nous disposons de places disponibles. La réservation est ouverte à tous types d'entreprises, quelle que soit leur taille, note Stéphanie Farand. Les horaires d'ouverture, de 7h à 19h, offrent une amplitude adaptée à la vie de l'entreprise. Il est possible d'intégrer un enfant en cours d'année. Les tarifs et les aides sont identiques à ceux des crèches municipales et conformes au barème PSU fixé par la CAF".

Pierre BROUARD

Renseignements : Jérôme Schiano, conseiller Familles et Partenaires, tél. 06.86.52.42.08
j.schiano@crechesdefrance.com
www.crechesdefrance.com

LA RESPONSABLE PACA



Stéphanie Farand

- Née à Shiltigheim
- Études à Paris, bac littéraire
- Diplôme d'Etat d'éducatrice
- 2009 : Crèches de France, Directrice d'établissement

- 2011 : Directrice à Arles
- 2014 : Responsable du secteur PACA
- Mariée, deux enfants de 14 et 3 ans

LA CANTARELLA À NICE-CAUCADE



LES CHIFFRES (EN FRANCE)

36 M€ de chiffre d'affaires 2017

14 ans d'existence

100 établissements

850 professionnels, **4 000** enfants accueillis

BITCOIN : UNE RUÉE VERS L'OR NUMÉRIQUE QUI N'EST PAS SANS RISQUES...

Ceux qui auraient investi en 2015 dans la principale crypto-monnaie et revendu cette année auraient fait une très bonne affaire... Bitcoin, blockchain : pour s'y retrouver



Définition

Une crypto-monnaie est une monnaie "alternative" qui s'échange sur internet. Elles n'ont de cours légal dans aucun pays, même si certains en reconnaissent l'existence comme l'Australie ou le Japon.

Elles sont gérées par un grand livre de comptes "ouvert et consultable" par tous (la blockchain) "qui répertorie l'ensemble des transactions depuis l'origine.

Une crypto-monnaie n'est donc pas occulte dans la mesure où n'importe quelle transaction est consultable sur internet avec mention de l'adresse électronique des comptes émetteur et receveur ainsi que du montant de la transaction." (source : Wikipedia).



L'ouverture de Bercy

Depuis début décembre, une ordonnance facilite pour la première fois la transmission de certains titres financiers non cotés au moyen de la technologie "blockchain". Le texte de l'ordonnance a été établi par la direction générale du Trésor pour "favoriser le développement des fintechs" et renforcer l'attractivité de la place de Paris au moment où celle de Londres est chahutée par le Brexit.

"Notre aspiration est que les solutions blockchain deviennent un nouveau pilier de l'innovation financière" a commenté Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances.



Rare et cher

Le Bitcoin est édité en quantité limitée (le nombre maximum de bitcoins en circulation est fixé à 21 millions) et ne subit pas l'inflation. Sa rareté en fait son prix, même si des économistes réputés comme Joseph Stiglitz considèrent qu'il ne repose sur rien de tangible et de matériel et qu'il doit surtout son succès à l'attrait de sa nouveauté et à un effet médiatique d'autant plus puissant qu'il est planétaire.



Ripple, Ether...

Plusieurs crypto-monnaies ont été créées depuis la fin des années 90, comme le Litecoin, Ether, Ripple, le Namecoin, Monero, Ethereum ou Nxt. Mais c'est le Bitcoin qui a attiré l'attention du grand public, surtout depuis que son cours s'est envolé en 2013. Il s'est même multiplié par seize sur la seule année 2017 : si ce n'est pas ce que l'on appelle une "bulle", cela y ressemble fort...



"Satoshi Nakamoto"

La plus connue, au moins de nom, est le "Bitcoin" apparu au début 2009. Il a été créé par "Satoshi Nakamoto", dont la transparence n'est pas la première qualité, puisque l'on n'a jamais su qui se cachait vraiment derrière ce pseudonyme. Seule certitude, le créateur ou le groupe de créateurs ne s'est pas appauvri dans cette aventure puisqu'il serait aujourd'hui à la tête d'une fortune estimée à 20 milliards de... dollars.



Livre de comptes

Le bitcoin n'est pas une monnaie, mais un moyen de paiement. Il n'est pas géré par les banques centrales, comme l'Euro, le Dollar ou le Yen, il repose sur la "blockchain", (le grand livre de comptes) partagé entre des milliers d'ordinateurs dans le monde. Il peut être utilisé comme moyen de paiement pour régler ses achats sur des sites de "e-commerce" qui l'acceptent.



Fragilité

L'usage du Bitcoin n'est, évidemment, pas sans risques. Outre que son cours peut s'effondrer (actuellement 1 Bitcoin "vaut" 15 000 dollars environ, mais les cours sont très fluctuants), il pourrait disparaître des écrans radar si les États-Unis décidaient du jour au lendemain d'interdire sa conversion en dollars. Par exemple "s'il est démontré que cette crypto-monnaie a servi au financement du terrorisme", commente Noël Amenc, professeur de finance à l'Edhec Business School dans le journal Le Monde (29/12).



Mises en garde

On peut acheter et vendre des Bitcoins sur des plates-formes en ligne. Mais l'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) mettent régulièrement en garde les particuliers sur la volatilité des cours et sur le risque de piratage des sites de transaction.



Jean-Michel CHEVALIER

LA PHRASE

“
L'artisanat se pose comme un modèle économique performant à taille humaine, gage de cohésion sociale et de prospérité économique.”

Éric Ciotti, Député,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes

Les vœux "revendicatifs" du Conseil National des Barreaux

Les vœux 2018 du Conseil National des Barreaux ont nettement une portée politique: "Pour l'État de droit, nous nous engageons à lutter contre ces "zones de non droit" où les libertés sont foulées au pied : de la jungle de Calais aux prisons faméliques, des hôpitaux psychiatriques aux tribunaux délaissés et ruinés, de la pseudo-juridiction improvisée à Roissy aux cages vitrées dans les salles d'audience, hontes de notre République". Pour faire bonne mesure, le CNB poursuit en indiquant que "le numérique ne peut pas à lui seul répondre à la nouvelle demande de droit qui émane de la société. Il faut une nouvelle politique nationale d'aménagement du territoire qui prenne en compte ce besoin d'accès au droit. Il faut aussi encourager le recours aux modes amiables de règlement des différends pour une justice plus humaine et plus à l'écoute".

Voilà Nicole Belloubet prévenue des états d'âme de la profession...

TER : la concurrence bientôt sur les rails...

Les TER et les trains Intercités vont s'ouvrir à la concurrence

au plus tard en 2023. Compte tenu de la médiocre qualité offerte aux usagers - trains en retard ou ne circulant pas - Paca est, avec Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est, l'une des régions les plus pressées de faire exploser le monopole de la SNCF. Mais s'il y a de nouveaux opérateurs, cela ne va pas résoudre d'un coup de baguette magique le piteux état des infrastructures sur lesquelles circuleront aussi les trains "concurrents"...

ASVP : un métier qui recrute

Alors que le nombre d'agents de surveillance de la voie publique a connu dans les communes françaises une hausse de 25% entre 2015 et 2016, la Ville de Nice arrive en tête (+ 183 ASVP) devant Lyon (+ 88) dans le classement établi d'après les chiffres du Ministère de l'Intérieur. En France, le nombre d'ASVP a cru de + 49% en quatre ans.

PPP : Univalom critiqué par la Chambre régionale des comptes

La chambre régionale des comptes s'est penchée sur la situation du syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers (Univalom) regrou-

pant une trentaine de communes et 272 000 habitants de la Casa, du Pays de Lérins et du Pays de Grasse. L'analyse "met en lumière la fragilité des analyses économiques du syndicat" dans l'exécution du partenariat public privé (PPP). Pour les juges, Univalom se prive de la possibilité de négocier en connaissance de cause ses contrats avec son partenaire.

Finance globale des dettes publiques

Les années 1980 ont marqué un tournant dans le modèle de financement des États, et plus largement de l'ensemble des collectivités, en privilégiant la dette dite de "marché". Un colloque est organisé par le Groupe de Recherche en Droit, Économie et Gestion (GREDEG) à la faculté de droit de Nice les 1^{er} et 2 février sur le thème "Comment la mise en finance globale des dettes publiques modifie-t-elle la physionomie des Administrations publiques et appelle à leur redéfinition ?" Programme détaillé sur le site et inscription par email gredeg.colloque@unice.fr

LA GAZETTE

RÉVOLTE DANS LES PRISONS

LE PARADOXE



L'actualité de la semaine rendue souriante par Jean-Jacques Beltramo.

LES CHIFFRES

671 millions : Les arrivées de touristes internationaux en Europe en 2017, une progression de 8% après une année 2016 relativement plus terne.

13 millions de passagers pour l'Aéroport Nice Côte d'Azur qui enregistre sa septième année de croissance consécutive. 900 000 passagers de plus qu'en 2016, une hausse de 7,1 %.

2 000 volontaires niçois pour utiliser la nouvelle appli "Reporty" et filmer tout acte d'incivilité puis transmettre les images en tant réel au Centre de Vidéosurveillance Urbain de la Ville de Nice.

252 tournages, c'est le nombre de tournages et shootings réalisés à Cannes en 2017. Une augmentation fulgurante par rapport à 2016 qui en avait enregistré 188.

158 adhérents pour l'association Telecom Valley, soit 28 de plus en 2017 !

ÉDITO. UN BON CONSEIL, DÉPÊCHEZ-VOUS DONC DE TOMBER MALADE !

"Il n'y en aura pas pour tout le monde !" La phrase fétiche des camelots, pour attirer sur leurs stands les badauds, ne s'adresse pas, cette fois, aux acheteurs, mais aux futurs malades. À tous ceux à qui les médecins demanderont, dans quelques années, si ça les gratouille ou si ça les chatouille.

Du moins à ceux qui auront encore la possibilité de consulter l'homme ou la femme de l'art sans devoir patienter des mois avant d'obtenir un rendez-vous. Car, comme la grenouille du Mozambique, le médecin est plus que jamais une espèce menacée. Et si l'on en signale encore quelques spécimens, ici et là, exerçant en libéral dans nos campagnes et dans nos cités, on ne peut que constater la raréfaction de ceux qui se précipitaient à notre chevet dès les premiers assauts de la grippe ou lors de l'écllosion des boutons de varicelle sur le minois du petit dernier.

Formés dans des hôpitaux aux plateaux techniques très pointus, entourés de collègues de toutes spécialités permettant une prise

en charge optimum des malades, les jeunes toubibs n'ont guère envie, une fois diplômés, de se retrouver isolés dans un "désert médical". Où ils devront, dans la même journée, être pédiatre et gériatre, médecin des pompiers, psychologue pour traiter les conflits familiaux, sans même parler des accouchements et des soins ultimes aux mourants.

Dans une société où les loisirs ont pris une part importante, on ne peut exiger d'eux un tel sacerdoce et il faudra, très vite, mettre en place une nouvelle organisation médicale pour que, partout sur le territoire, chacun puisse disposer des mêmes services (et avoir les mêmes chances).

Mais il y a aussi une autre raison que sociologique à la baisse du nombre de médecins : un numerus clausus trop restrictif et une imprévoyance des autorités de tutelle depuis de nombreuses années puisque l'on sait déjà que l'on va manquer très vite de praticiens dans certaines spécialités (gynéco

et que d'autres seront très tendues (ophtalmo). On est arrivé à ce résultat car, dans les années 90, quelqu'un a imaginé au Ministère qu'il suffisait de réduire le nombre de médecins pour faire baisser corrélativement les frais de santé supportés par la Sécu...

Résultat : pour boucher les dents creuses, on est obligé d'importer des diplômés (Roumanie, Bulgarie, Pologne) quand, dans le même temps, les tarifs des spécialistes – et les dépassements d'honoraires – se sont envolés.

Un remède pire que le mal et pour notre système de santé une longue convalescence en perspective...

J.-M. CHEVALIER



NOMINATIONS, PROMOTIONS

Jean-Luc Monteil vice-président de l'AGFPN



Jeudi 11 janvier, Jean-Luc Monteil a été élu vice-président de l'Association de gestion du fonds paritaire national (AGFPN) pour un mandat de deux ans.

Créée en 2014, l'AGFPN gère le fonds pour le financement du dialogue social. Alimenté par une contribution des entreprises de 0,016% de leur masse salariale et par une subvention de l'État, ce fonds participe au financement des organisations représentatives des salariés et des employeurs dans leurs trois missions d'intérêt général : la participation de ces organisations à la gestion des organismes

paritaires; la participation des organisations à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques relevant de la compétence de l'État; le financement de la formation économique, sociale et syndicale des salariés et l'animation des activités des salariés exerçant des fonctions syndicales.

La présidence de l'AGFPN revient à Frédéric Souillot (Force Ouvrière), qui succède à Jean Claude Volot (MEDEF).

Pour Jean-Luc Monteil, président du MEDEF PACA et vice-président de l'AGFPN "*La gestion des fonds du paritarisme doit être guidée par un souci permanent de responsabilité et d'exemplarité. C'était tout le sens de l'action de Jean Claude Volot à la présidence de l'AGFPN, et c'est également la volonté de la nouvelle gouvernance.*"

Éric Ciotti élu questeur de l'Assemblée Nationale

Éric Ciotti a été élu mardi 16 janvier questeur de l'Assemblée nationale (186 voix) face à Ugo Bernalicis (35 voix). En pratique, les questeurs gèrent, par délégation du Bureau, les aspects administratifs et matériels de la vie de l'Assemblée.

Présidé par le Président, le Bureau est l'organe suprême de l'Assemblée nationale mais l'ampleur de ses effectifs (22 membres) lui impose de déléguer certains de ses pouvoirs. Ainsi, les questeurs sont les membres du Bureau, exerçant sous l'autorité de celui-ci, la gestion administrative et financière de l'Assemblée. Ils élaborent, notamment, le budget de l'Assemblée, gèrent les crédits et engagent les dépenses.

Olena Prykhodko Présidente JCI Monaco 2018



Les membres de la Jeune Chambre Economique de Monaco ont choisi leur Présidente 2018 ! Madame Olena

Prykhodko au poste de Présidente JCI Monaco 2018.

Depuis son plus jeune âge, Mme Olena Prykhodko a toujours été très impliquée dans de différents mouvements associatifs de la jeunesse. En 2009, elle a reçu la médaille du Cabinet de Ministres d'Ukraine pour une contribution exceptionnelle au développement de la jeunesse. Mme Prykhodko s'est installée en France à l'âge de 16 ans afin d'intégrer l'Université de Nice-Sophia Antipolis. Après avoir obtenu le Master 2 Juriste d'Affaires, elle a commencé à travailler en Principauté dans un "multi-family office", spécialisé en droit privé international et en taxation internationale auprès d'une clientèle majoritairement francophone et russe.

Sébastien Serrano superstar de la télé !

Sébastien Serrano, l'animateur vedette de "La Grande Émission" d'Azur TV a été sélectionné dans les 3 derniers finalistes en course pour remporter le concours des Jeunes Talents de la Télé à Paris. La finale se déroulera vendredi 26 janvier 2018 devant un prestigieux jury de professionnels. Issa Nissa !

LE PARCOURS ADMINISTRATIF DU COMBATTANT DES LOUEURS EN MEUBLÉ NON PROFESSIONNELS

Alors que de nombreuses personnes ont investi ou investissent dans l'immobilier locatif, elles ne sont pas toujours au fait de toutes les démarches administratives et fiscales qui leur sont imposées.

La location immobilière, sans vouloir en faire une activité professionnelle, peut paraître un moyen efficace pour obtenir un complément de rémunération à son activité principale.

Mais il est important de distinguer les différents types de location qui ne suivent pas du tout les mêmes régimes administratifs et fiscaux.

Les revenus issus des immeubles loués vides de meubles, que nous ne développerons pas dans le présent article, sont à déclarer parmi les revenus fonciers et leur gestion administrative ne demande pas de démarche particulière. Cependant, le type de location qui requiert plus d'attention aujourd'hui est la location meublée.

Les nombreuses obligations des loueurs en meublé s'expliquent principalement par la volonté de l'administration d'encadrer de manière drastique les locations proposées par l'intermédiaire de plateformes internet telles qu'Airbnb.

Ainsi, la location pour les non professionnels de biens immobiliers loués meublés constitue aujourd'hui un vrai labyrinthe administratif qu'il convient de ne surtout pas négliger.

Le statut de LMNP

Selon l'administration fiscale, les LMNP sont "les personnes qui donnent en location des locaux comportant tous les éléments mobiliers indispensables à une occupation normale par le locataire".

Mais attention, si les loueurs assurent également "de manière prépondérante" des services de nature hôtelière, comme par exemple le service du petit déjeuner, le nettoyage régulier des locaux, la fourniture du linge de maison, ou l'accueil de la clientèle, ils relèvent dans ce cas-là du régime de la para-hôtellerie et non plus du régime fiscal de la

location meublée.

De même, il faut bien vérifier de ne pas rentrer dans la catégorie des loueurs professionnels.

La qualité de loueur professionnel est reconnue lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- Qu'un membre du foyer fiscal au moins est inscrit au Registre du commerce et des sociétés en qualité de loueur professionnel ;
 - Que les recettes annuelles provenant de l'activité de location meublée par l'ensemble des membres du foyer excèdent 23.000 € sur l'année civile ;
 - Que ces recettes soient supérieures aux revenus du foyer fiscal soumis à l'impôt sur le revenu dans les catégories des traitements et salaires, des bénéfices industriels et commerciaux (autres que ceux tirés de l'activité de location meublée), des bénéfices agricoles et des bénéfices non commerciaux.
- Il conviendra donc d'être très vigilant pour respecter le statut de LMNP et plusieurs démarches seront à envisager avant d'effectuer ce type d'activité.

Les formalités administratives préalables à la location

Les LMNP ne peuvent plus se contenter d'acquérir un bien, le meubler et trouver un locataire. Tout d'abord, ils doivent accomplir des formalités d'inscription au répertoire SIRENE auprès du greffe du tribunal de commerce dont dépend le bien mis en location.

Cette formalité doit être effectuée par le LMNP pour tous les biens meublés qu'il met en location.

L'inscription auprès du greffe n'entraînera pas l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés mais un numéro d'identification au répertoire SIRENE sera délivré.

Il s'agit du numéro SIRET nécessaire lors de l'établissement de la déclaration de revenu global n° 2042 C PRO du LMNP. Ensuite, si le LMNP réalise la location d'une résidence secondaire "à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée,



Par Maître Julien ALQUIER,

Avocat en droit fiscal au barreau de Nice,

Chargé d'enseignement à l'Université Nice-Sophia-Antipolis, doctorant au sein du laboratoire CERDP (E.A n°120)

à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile" (Article D 324-1, I. du code du tourisme), cela correspond dans ce cas à une location meublée de tourisme. C'est spécifiquement les locations effectuées par l'intermédiaire de plateformes internet comme AIRBNB.

Dès lors, dans certaines villes, le LMNP devra obtenir une autorisation de changement d'usage de la mairie de la commune sur laquelle est situé le bien pour pouvoir modifier l'usage de son logement en meublé de tourisme. Cette autorisation est généralement exigée dans les zones touristiques attractives en raison de l'importance pour l'activité économique

et de la tension du marché immobilier, tel que c'est le cas sur la Côte d'Azur.

Enfin, une fois l'autorisation de changement d'usage obtenue, une déclaration du logement en location meublée touristique auprès de la mairie est obligatoire, que ce logement soit classé ou non. Cette déclaration permet à la mairie d'assujettir les vacanciers séjournant sur leur commune à une taxe de séjour qui est due par personne et par nuit en fonction du type d'hébergement.



LES RÉGIMES FISCAUX DU LMNP

Outre d'être soumise aux impôts directs locaux telles que la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et éventuellement la taxe d'habitation, l'activité de LMNP est considérée comme une activité commerciale.

A ce titre, elle est soumise à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux et non à celle des revenus fonciers comme pour les locations vides de meubles.

Ainsi, trois régimes obéissent à différentes règles de détermination du bénéfice imposable en ce qui concerne les locations en meublé : le régime de la micro-entreprise applicable de plein droit lorsque le montant des recettes n'excède pas certains seuils, les régimes réel simplifié ou réel normal applicables de plein droit ou sur option.

Afin de choisir le régime le mieux adapté à sa situation, il conviendra de s'appuyer sur les conseils d'un expert pour optimiser au mieux la fiscalité de son activité de LMNP.

>> VENI, VIDI... VITE DIT ! <<

- **DIPLOMATIE** : La présidente du Conseil National des Barreaux faisait partie de la délégation française accompagnant Emmanuel Macron en Chine. Sa présence constituait évidemment un message subliminal sur les Droits de l'Homme adressé à nos amis de l'Empire du Milieu. Elle a profité aussi de ce voyage pour rencontrer les avocats français installés à Pékin.

- **BOUSSOLE** : Heureusement que Nice n'est pas une ville touristique et ne reçoit aucun visiteur étranger ! Car l'absence chronique de plaques de rue et de numérotage sur les immeubles ne leur faciliterait pas les balades... Heureusement, il y a maintenant les GPS pour servir de boussole, mais il serait quand même temps de faire un effort pour offrir aux promeneurs un confort digne de la réputation de la capitale de la Côte d'Azur...

- **ALERTE** : Un fabricant nord américain a créé "Not-Fly", un système astucieux embarqué dans... la fermeture Eclair des braguettes de pantalon. Des fils connectés cousus dans le tissu envoient un



Ces bateaux de plaisance amarrés à Nice battent pavillon de Malte et Gibraltar, la météo fiscale de ces contrées y étant toujours clémente...

message par bluetooth au smartphone si vous oubliez de fermer la "boutique". Décidément, on n'arrête pas le progrès

- **CONTENT** : Dans un communiqué, le ministre de l'action et des comptes publics se félicite que le second semestre 2017 soit marqué

"par la remise en ordre des finances publiques. Le déficit budgétaire de l'État s'établit à 67,8 Md€, en amélioration de 1,3 Md€ par rapport à 2016, atteignant son niveau le plus bas depuis 2008". Certes, il n'y a pas de petites victoires, mais à lire les chiffres de Gérard Darmanin, on mesure encore le

chemin à parcourir pour revenir à l'équilibre.

- **CHÈRE TF** : Alors que la taxe d'habitation a du plomb dans l'aile - et finira par disparaître pour tous les foyers - les contribuables qui seraient en état de manque peuvent se rassurer puisque la taxe foncière a progressé en moyenne de +14 % ces cinq dernières années selon l'Union nationale des propriétaires immobiliers. Soit une augmentation quatre fois et demie supérieure à l'inflation sur la même période 2011-2016. Le record étant établi par Amiens avec +55,87 %. C'est bien connu, quand on aime on ne compte pas, mais quand même...

- **ÇA GAZE** : Vous désirez savoir combien de kWh de gaz naturel votre logement consomme ? Rien de plus facile, avec le site du médiateur national (energie-info.fr) qui permet de faire une estimation précise selon le type de logement et les usages (chauffage, cuisson etc.). Cerise sur le gâteau, le site met également en ligne un comparateur des offres des différents fournisseurs. Pratique.

AFTERWORK RH : SUCCÈS GRANDISSANT !

L'AfterWork RH a un positionnement unique et permet, au cours de rencontres mensuelles, d'échanger sur les thématiques qui font l'univers des Ressources Humaines. Depuis octobre 2016, Jocelyne Martinez et Cécile Benchetrit ont fait le pari de devenir les organisatrices de l'AfterWork RH de Sophia Antipolis. Toutes deux sont passionnées par les sujets RH actuels et sont animées par une forte volonté et envie de créer une communauté RH apprenante locale. Leurs maîtres mots sont : partage, réflexion, échange, bienveillance, convivialité et plaisir !

Depuis janvier 2017, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur et son service d'accompagnement RH "eDRH Côte d'Azur" sont partenaires de ces AfterWork RH. L'objectif de ce partenariat est de dynamiser la fonction RH sur le territoire par des animations mensuelles sur des sujets clés de ces métiers. Chef d'entreprise, chargés de recrutement, DRH, et l'ensemble des fonctions RH d'une entreprise sont invités à participer pour partager leurs expériences et problématiques RH.

Ces AfterWorks RH connaissent un succès grandissant. Le mardi 9 janvier, au Business Pôle de Sophia-Antipolis, cinquante-cinq



Des participants très attentifs au dernier AfterWork RH !

personnes étaient présentes pour assister à cette réunion où elles ont pu prendre la parole et participer activement. Valérie Piola Caselli & Muriel Cauvin alias Violette & Garance ont animé des saynètes liées à la gestion des talents. Avec la présence de Jean-Jacques Beltramo, dessin'acteur.

Le Théâtre Forum est un outil d'accompa-

gnement des hommes dans tout changement (structurel, relationnel...). En plaçant le public en position d'acteur, il fait émerger une intelligence collective. L'émotion déclenche l'action et génère une prise de conscience immédiate ! Y participer facilite l'adoption de la bonne posture en situation réelle. **P.B**

SURENDETTEMENT : DE NOUVELLES MESURES SONT ENTRÉES EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER

Surendettement : le 1^{er} janvier 2018 a vu l'entrée en vigueur dans le Code de la consommation d'une nouvelle mesure de simplification et de déjudiciarisation, avec la suppression de l'homologation judiciaire.

Lorsqu'une personne physique ne peut plus faire face à ses dettes non professionnelles (loyers, mensualités de crédits, etc.), elle peut déposer un dossier devant la commission de surendettement des particuliers de son département. Celle-ci examine la situation de la personne endettée et décide, dans un délai de trois mois maximum si la demande est recevable, ou non.

Si les dettes peuvent être réglées, la commission de surendettement doit d'abord chercher à concilier la personne surendettée et ses créanciers, qui peuvent accepter l'élaboration d'un plan de redressement.

Ce plan peut notamment comporter des mesures de report ou de rééchelonnement des paiements des dettes, des remises de dettes, de réduction ou de suppression du taux d'intérêt.

En cas d'échec de la tentative de conciliation, **la commission de surendettement peut, à la demande de la personne surendettée, imposer ou recommander certaines mesures dans le cadre d'un plan de surendettement : rééchelonnement, réduction du taux d'intérêt, réduction des prêts immobiliers en cas de vente du logement principal, effacement partiel voire total des dettes.**



La surconsommation provoque le surendettement...

Suppression de l'homologation judiciaire

Lorsqu'elles sont recommandées, même en l'absence de contestation par les parties, les mesures doivent être obligatoirement homologuées, c'est-à-dire approuver, par le juge d'instance

pour pouvoir s'appliquer.

Cette procédure judiciaire a été supprimée depuis le 1^{er} janvier par la loi de modernisation de la justice du 21^{ème} siècle.

La réforme permet d'accélérer la mise en œuvre des mesures recommandées. Les créan-

ciers conservent la possibilité de contester les décisions des commissions de surendettement devant le tribunal d'instance.

La suppression de l'homologation judiciaire s'appliquera aux procédures de surendettement en cours au 1^{er} janvier 2018, sauf lorsque le juge d'instance a déjà été saisi par la commission de surendettement aux fins d'homologation.

Dans ce cas, l'affaire sera jugée conformément aux anciennes règles prévues par le Code de la consommation.

UN VOLUME IMPORTANT

Plus de 90 000 demandes d'homologation sont adressées chaque année par les commissions de surendettement aux tribunaux d'instance et ne visent que des mesures qui ne font l'objet d'aucune contestation.

Ce sont autant de dossiers, comportant en moyenne une dizaine de parties, à enregistrer pour le greffe et à examiner pour les magistrats.

98 % des décisions des commissions de surendettement sont homologuées par les tribunaux d'instance.

IFI : PÉNICAUD EST "SOLIDAIRE"

La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, gagnante de la suppression de l'ISF, a assuré la semaine dernière au micro de France Inter en réponse à une question d'auditeur qu'elle investirait la somme conservée dans "un fonds qui soutient l'économie sociale et solidaire".

Pour la ministre, ces investissements permettront "à des entreprises, à des associations, de créer des emplois. (...) C'est la logique



de cette réforme", a-t-elle précisé.

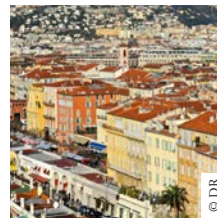
IMMOBILIER : 2017 ANNÉE RECORD

À en croire le dernier baromètre du réseau immobilier Guy Hoquet, la pierre se porte très bien avec un volume de ventes et des prix qui atteignent des records en 2017.

Grande gagnante, la ville de Bordeaux où le marché soutenu par l'arrivée du TGV a vu le mètre carré augmenter de + 17%. Lyon enregistre +7,7%, Nice +5,8%, Toulouse +4,2% et Paris +6% selon cet indicateur dont la ten-

dance hausse est confirmée par d'autres réseaux immobiliers et par le secteur bancaire.

Au niveau national, les prix ont monté de + 2,6% après plusieurs années de stagnation ou de régression selon les régions.



TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE : LE BILAN ET LES DÉFIS DU PRÉSIDENT JEAN-MARCEL GIULIANI

Dans son discours de rentrée du jeudi 18 janvier, Jean-Marcel Giuliani, président du Tribunal de commerce de Nice, a dressé le bilan d'une première année de mandat, rappelé les défis auxquels les juges de ce Tribunal doivent faire face et évoqué ses ambitions pour Nice. Après avoir remercié les nombreuses personnalités présentes, Jean-Marcel Giuliani a annoncé l'arrivée de huit nouveaux magistrats avant d'évoquer les nombreux défis que le tribunal avait à relever, à commencer par les procédures d'insolvabilité : *"La justice commerciale a deux impératifs : rester proche du justiciable tout en étant de plus en plus spécialisée (...). Depuis le 26 juin 2017 le règlement N° 2015/848 du Parlement européen est applicable et a donné compétence exclusive aux tribunaux de commerce spécialisés pour traiter des actes pris par l'Union européenne relatifs aux procédures d'insolvabilité"*.



Le président Giuliani (en bas, au centre).

Transformation numérique

Jean-Marcel Giuliani a ensuite poursuivi son discours sur le défi de la formation.

"La justice économique et commerciale doit relever le défi de la transformation numérique des tribunaux avec une nouvelle approche de la justice (...). Vous comprendrez alors que la formation est une exigence absolue et nécessaire pour garantir la qualité de nos

jugements et notre indépendance". Puis, le président a annoncé la création d'un tribunal des affaires économiques, avant de s'exprimer sur la traitement des difficultés des entreprises : *"Le Tribunal a été saisi de 352 déclarations de cessation de paiement contre 356 en 2016 soit une baisse de 1% contrairement à la tendance nationale en recul de 7%. Cet écart est en partie lié*

aux répercussions de l'attentat du 14 juillet 2016 et aux travaux du Tramway dans notre ville".

Dans le domaine de la prévention des difficultés des entreprises, le tribunal a été particulièrement actif : *"Les juges chargés de la prévention ont conduit plus de 200 entretiens confidentiels avec les dirigeants d'entreprises qui présentaient des signes de difficultés financières"*.

Enfin, s'adressant aux administrateurs et mandataires judiciaires, le président a conclu en faisant un point sur l'administration provisoire : *"La désignation judiciaire d'un administrateur provisoire de la société (...) est ordonnée par le juge qui définit dans sa décision la mission et l'étendue de cette mesure. Il est donc clair que l'administration provisoire n'a pas vocation à perdurer dans le temps quel que soit la valeur et la qualité de l'administrateur désigné"*.

P. B.

TC ANTIBES : GÉRARD PERUGINI ÉVOQUE L'ÉVOLUTION NUMÉRIQUE ET LES ENTREPRENEURS EN SOUFFRANCE

L'audience solennelle de rentrée judiciaire du tribunal du commerce d'Antibes s'est tenue dernièrement sous la présidence de Gérard Perugini. L'occasion pour le Président de dresser le bilan de l'activité de la juridiction et d'installer officiellement trois nouveaux juges Aline Davy-Rancurel, Eric Le Meur et Bruno Bayemi.

Après avoir évoqué les risques de l'évolution numérique, qui est en train de mettre "le monde à l'envers", le président a conclu son discours en évoquant les suicides du chef d'entreprise : *"Notre rôle est alors celui d'une sentinelle auprès de l'association APESA (Aide psychologique à l'entrepreneur en souffrance aiguë) afin d'orienter le chef d'entreprise"*.

Avant cela, Gérard Perugini avait dressé le bilan de l'année écoulée : *"Le nombre d'affaires enrôlées en 2017 s'est élevé à 1 543. Le nombre total de jugements rendus s'élevant à 1 614. Le stock d'affaires restant à juger au 31 décembre 2017 s'élève à 387. La moyenne des délibérés reste toujours inférieure à 60 jours. Le nombre d'ordonnances de référé est équilibré avec 99 ordonnances rendues. Les injonctions de payer passent à 1 135 soit en baisse pour la première fois"*.

Le président a aussi mis l'accent sur l'augmentation d'inscriptions au RCS "s'expliquant par le statut d'auto-entrepreneur", puis a poursuivi : *"Notre tribunal a prononcé cette année 16 jugements de faillite*



Trois nouveaux juges ont été présentés lors de l'audience de rentrée : Aline Davy-Rancurel, Eric Le Meur et Bruno Bayemi.

personnelle et de condamnation de dirigeants sociaux en comblement d'insuffisance d'actif de sociétés commerciales et d'interdiction de gérer. Pour conclure, il conviendra de constater l'augmentation toujours sensible des liquidations judiciaires directes de l'ordre de 6%. Enfin une opération importante a été réalisée ce deuxième semestre par l'envoi de 11 000 injonctions pour le non dépôt des comptes, suivi d'astreinte dans le cas où l'entreprise n'y répond pas. Parallèlement, la prévention s'amplifie devant le bien-fondé constaté par le chef d'entreprise". P.B.

>> MARCHÉS PUBLICS

OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES POUR LES ENTREPRISES

MANDELIEU : Une indemnisation pour les commerces en raison des travaux en centre-ville

Des travaux en ville, cela génère toujours un désordre. Tout le monde en est conscient. Et si personne ne conteste l'intérêt d'entretenir, de rénover les routes, les réseaux, afin d'améliorer l'attractivité d'un centre-ville, on peut aussi comprendre que les habitants ainsi que les commerçants voient d'un mauvais œil ces travaux. Surtout lorsqu'ils ont un impact direct sur l'activité.

La commune de Mandelieu La Napoule l'a non seulement bien compris, elle a aussi mis en place un système d'indemnisation "pour les préjudices éventuels subis par les commerçants du centre-ville". En cause (si l'on peut dire), le chantier de renouvellement urbain du centre-ville qui a eu lieu entre janvier 2015 et mai 2017 avenue de Cannes.

Dès 2015, la municipalité avait mis en place une procédure de règlement et une commission d'indemnisation à l'amiable. Entendons-nous bien : il s'agissait de répondre à des demandes d'indemnisation, après avoir mené une expertise technique et financière. Pour calculer le préjudice, une règle a été fixée : "le seuil à partir duquel une indemnisation peut être allouée correspond à une perte au-delà de 20 % du chiffre d'affaires moyen entre les années 2012, 2013 et 2014. Le montant de l'indemnisation calculée correspond à 85 % de la part de perte de marge brute au-delà de la diminution de 20 % de chiffre d'affaires de référence".

Au final, après information auprès des commerçants concernés, huit dossiers ont été déposés. Et trois acceptés, pour des montants allant de 6 828 € à 14 396 €.



Pour les recalés, la raison est généralement que "le préjudice allégué n'est pas imputable aux travaux", ou que "les chiffres d'affaires 2015 et 2016 ne sont pas significativement inférieurs à ceux réalisés avant les travaux".

Conseil municipal, 18 décembre 2017

MANDELIEU LA NAPOULE

Un futur parking rue des Abaguiers

La municipalité a acquis pour 310 000 € net vendeur un terrain de 321 m² chemin des Abaguiers, situé juste à côté du parking de l'Islette. Elle prévoit, a priori, d'y aménager un terrain pour le stationnement.

Projet de réaménagement des espaces contigus à l'Hôtel de la Police municipale

La commune a aussi acquis la propriété du 91 rue Charles de Mouchy. D'une superficie de 278 m², elle comprend une maison à usage d'habitation et une annexe. Cet achat a été fait dans le cadre d'un projet de réaménagement des espaces contigus à l'Hôtel de la Police municipale.

Conseil municipal, 20 décembre 2017

Nettoyage des plans d'eau du littoral

Les quatre communes Mandelieu – La Napoule / Vallauris Golfe Juan / Cannes / Théoule-sur-Mer veulent souscrire ensemble un contrat de service de nettoyage des plans d'eau de leur littoral, ce nettoyage étant récurrent en période estivale et exceptionnel le reste du temps (par exemple : en cas de pollution). Assurée jusqu'alors par un syndicat intercommunal, cette mission va être dévolue à un nouvel attributaire. Le contrat sera annuel, reconductible tacitement trois fois.

Conseil municipal de Mandelieu la Napoule, 18 décembre 2017

ROQUEFORT LES PINS

153 900 € pour le stade de football

La municipalité a équipé le stade de football d'une pelouse synthétique en 2005. Elle a prévu de refaire cet équipement en 2018. L'investissement est estimé à 153 900 € HT.

Un centre de secours

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours prévoit de réaliser un centre de secours dans la ZAC des Hauts de Roquefort sur un terrain de 4 367 m².

Un futur centre scolaire

La municipalité a prévu de créer un nouveau centre scolaire.

Conseil municipal, 19 décembre 2017

SAINT ETIENNE DE TINÉE

10 310 € pour l'éclairage de l'église

La municipalité investit 10 310 € HT afin de procéder au remplacement et au complément de l'éclairage de l'église par des projecteurs Led.

950 000 € pour la couverture de la piscine d'Auron

La municipalité va aussi procéder à la couverture de la piscine d'Auron. Un chantier de 950 000 € HT.

260 000 € pour la création d'une Halte-Garderie

La municipalité a validé le projet de création d'une Halte-Garderie "les Marmottes" à Auron. Un projet estimé à 260 000 € HT

Conseil municipal, 21 décembre 2017

GORBIO

Travaux d'extension

La commune prévoit des travaux d'extension sur la terrasse de l'appartement communal du 72 place de la République

Conseil municipal, 21 décembre 2017

GATTIÈRES

Une nouvelle zone d'aménagement concerté

Une zone d'aménagement concerté (ZAC), la ZAC des Bréguières, devrait être créée lors de ce premier trimestre 2018. Cette ZAC couvre une superficie de 10 hectares.

Conseil municipal, 18 décembre 2017

Pour plus d'informations,

Utilisez ce FLASHCODE



ÉTHIQUE : LA BANQUE DE FRANCE PRÉCISE LE "STATUT" DE SES LANCEURS D'ALERTE

Le gouverneur de la Banque de France vient de préciser le dispositif qui concerne les alertes éthiques émises par les agents soumis au code de déontologie de l'établissement, dont les collaborateurs extérieurs et occasionnels et les tiers ⁽¹⁾.

Un dispositif qui permet de "faire remonter" en interne et au besoin jusqu'à l'autorité judiciaire toute information utile, en établissant des "garde-fous" pour éviter les abus, mais en donnant aussi des garanties aux personnels de la Banque qui seraient amenés par leurs fonctions à rapporter des faits délictueux ou criminels.

Signalements "de bonne foi"

Ainsi, "la hiérarchie directe ou indirecte est destinataire en premier lieu des alertes éthiques" écrit le gouverneur. "Lorsque le lanceur d'alerte estime de bonne foi que le signalement auprès de la hiérarchie ne connaît pas les suites nécessaires, ou qu'il n'est d'emblée pas possible ou souhaitable d'alerter la hiérarchie notamment en cas de situation de conflit d'intérêts des décideurs concernés, l'alerte éthique est adressée au déontologue".

En l'absence de diligence du déontologue dans un délai raisonnable ou en cas de danger grave et imminent ou en présence d'un risque de dommages irréversibles, l'alerte éthique peut être adressée directement à l'autorité judiciaire, à l'autorité administrative ou à l'ordre professionnel concerné.

À défaut de traitement dans un délai de trois mois par l'autorité judiciaire, l'autorité administrative ou l'ordre professionnel concerné, le signalement peut être rendu public.

Des délais "raisonnables" pour le traitement

Les alertes éthiques devront être transmises au déontologue de manière non anonyme par courriel ou courrier. Elles devront fournir faits, informations ou documents, quel que soit leur forme ou leur support, de nature à étayer le signalement lorsque de tels éléments sont disponibles.

Le déontologue devra informer le lanceur d'alerte sans délai, par



courriel ou courrier, de la réception de son signalement ainsi que du délai raisonnable de son traitement. Il garantira "la stricte confidentialité du lanceur d'alerte, du contenu du signalement et des personnes visées, y compris en cas de communication à des tiers, dès lors que celle-ci est nécessaire pour les besoins de la vérification ou du traitement de l'alerte. Les éléments de nature à identifier le lanceur d'alerte ne peuvent être divulgués qu'avec le consentement de celui-ci, sauf divulgation à l'autorité judiciaire. Les éléments de nature à identifier la personne mise en cause ne peuvent être divulgués qu'une fois établie le caractère fondé de l'alerte, sauf divulgation à l'autorité judiciaire".

Pas d'identification du donneur d'alerte

Le déontologue détruira les éléments du dossier d'alerte de nature à permettre l'identification du lanceur d'alerte et celles des personnes visées sans délai dès qu'il est décidé de ne pas donner de suite à l'alerte dans un délai de deux mois à compter de la clôture de l'ensemble des opérations de recevabilité ou de vérification.

Le lanceur d'alerte et les personnes visées sont informés de

cette clôture. Les alertes éthiques et documents associés sont enregistrés dans un répertoire accessible par les seuls agents de la délégation à la déontologie. Le traitement correspondant fait l'objet d'une déclaration conformément à la Loi Informatique et Liberté.

Le déontologue juge des suites à donner (classement sans suite, saisine du directeur général des ressources humaines, du Gouverneur...). Le lanceur d'alerte comme l'agent visé sont informés en cas de transmission du dossier au directeur général des Ressources humaines, qui pourra décider de l'opportunité de demander une enquête à l'Inspection générale au vu des éléments qui lui sont rapportés.

À noter que les alertes professionnelles en matière de harcèlement

moral ou sexuel et de violence au travail continuent à relever de la direction des Ressources Humaines de la Banque de France.

⁽¹⁾ Au vu de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, du décret n°2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État et de l'arrêté n° A-2016-01 du 12 avril 2016 du Conseil général de la Banque de France relatif au code de déontologie des personnels de l'établissement, ainsi que des règles de déontologie applicables au personnel des services de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

DÉFINITION DE L'ALERTE

"Une alerte éthique consiste, pour une personne physique, à signaler de manière désintéressée et de bonne foi un crime ou un délit, une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, de la loi ou du règlement, ou une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général dont elle a eu personnellement connaissance, des comportements contraires aux règles de déontologie de la Banque"

185514

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE NICE**

Rôle 16/54 - **AVIS DE DEPOT DE CREANCES** (Art L 624-1 du Code de Commerce) **M Houari MEGHERBI**, Infirmier libéral, Les Pleiades, 8 rue du Comte Vert Amédée VI, 06300 NICE. Le Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance de NICE, informe Messieurs les créanciers, que l'état des créances dans l'affaire ci-dessus est déposé au Greffe des Procédures Collectives. En conséquence, tout intéressé peut contester cette liste dans le délai d'un mois à compter de la publication au Bulletin d'Annonces et Civiles et Commerciales (BODACC), NICE, le 5 Janvier 2018 P/Le Greffier en Chef.

185515

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE NICE**

Rôle 16/21 - **AVIS DE DEPOT DE CREANCES** (Art L 624-1 du Code de Commerce) **Mme Gaëlle VILLARD**, Infirmière libérale, 61 bis Avenue Corniche Fleurie, 06200 NICE. Le Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance de NICE, informe Messieurs les créanciers, que l'état des créances dans l'affaire ci-dessus est déposé au Greffe des Procédures Collectives. En conséquence, tout intéressé peut contester cette liste dans le délai d'un mois à compter de la publication au Bulletin d'Annonces et Civiles et Commerciales (BODACC), NICE, le 5 Janvier 2018 P/Le Greffier en Chef.

185516

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE NICE**

Rôle 15/46 - **EXTRAIT D'ARRÊT DE LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE**. Arrêt Cour d'Appel 346/2017. Par Arrêt en date du 14 Septembre 2017, la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE a infirmé le jugement de redressement judiciaire ayant ouvert la procédure de redressement judiciaire à l'encontre de **M. Henri Alexandre IBOWILI** demeurant à (06450) VENANSON, 14 rue Centrale (Adresse professionnelle). **Pour extrait conforme**, NICE, le 2 janvier 2018 P/Le Greffier en Chef.

185517

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE NICE**

Rôle 15/25 - **EXTRAIT D'ARRÊT DE LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE** Arrêt N° 340/2017. Par Arrêt en date du 14 septembre 2017, dans la procédure collective de la **SCI PROM'SOLEIL** dont le siège est à MENTON - 960 Promenade du Soleil, la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE a déclaré l'appel régulier et recevable en la forme; dit n'y avoir lieu à réouverture des débats, et a débouté la SCI PROM'SOLEIL, de sa demande de modification du plan, confirmé le jugement du 28 septembre 2015 qui avait prononcé la liquidation judiciaire et fixant la date de cessation des paiements au 28 mars 2014. **Pour extrait conforme**, NICE, le 2 Janvier 2018 P/Le Greffier en Chef.

**SERVICE
DES DOMAINES**

COMPTE RENDU DE SUCCESSION

185542 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **M. Michel Pierre Albert ARONOWICZ**, décédé le 30/05/2011 à VILLENEUVE LOUBET (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. **Référence GPP 0064804147 SV 06 NE.**

185553 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **Monsieur Gérald Raymond Vital René MALVANO**, décédé le 29/12/2013 à MARSEILLE (1^{er}) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. **Référence GPP 0064805690 SV 06 NE.**

185562 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **Monsieur Pierre Jacques FRILIEUX**, décédé le 15/05/2011 à ANTIBES (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. **Référence GPP 0064804583 SV 06 NE.**

185548

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
D'AIX EN PROVENCE**

**JUGEMENT ARRÊTANT
LE PLAN DE REDRESSEMENT**

Jugement du 12 Décembre 2017

185548 - **FORBETON SUD** - Société par actions simplifiée - 1140 Rue Ampère Actimart - CS 80544 13594 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3 - 309 878 981 RCS AIX. Découpé perçement Carrotage au diamant du béton. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 8 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SCP DOUHAIRE-AVAZERI prise en la personne de ME Frederic AVAZERI 3 Place Félix Baret, 13286 MARSEILLE CEDEX 06.

185552

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE PARIS**

**CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIF**

Jugement du 04 janvier 2018

185552 - **SARL (Société à Associé unique) ÉTABLISSEMENT DIDEROT** - Siège : 58 avenue de Wagram, 75017 PARIS 17 - RCS PARIS 481 581 635 - Ets secondaire : 24 avenue Gambetta, 06600 ANTIBES - Nom commercial : ATOUT SERVICE PLUS - Prononce la clôture des opérations de liquidation pour insuffisance d'actif.

LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes
R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031
Siège social, administration, rédaction, publicité : Place du Palais 17, rue Alexandre Mari, 06300, NICE
Tél. : 04 93 80 72 72 - Fax : 04 93 80 73 00 - E-mail : annonces@petitesaffiches.fr
Site Internet : www.petitesaffiches.fr
Directeur de la publication : JM CIAIS Commission paritaire n° 07 18 | 79 757
ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.

Prix HT de l'annonce fixé par Arrêté ministériel. Pour l'année 2018, le prix de la ligne est de 4.16 € pour les Alpes-Maritimes

Ets CIAIS SARL imprimeurs-créateurs, Av. Estienne d'Orves, 06000 NICE - Tél. 04 93 97 40 00, DÉPÔT LEGAL JANVIER 2018

bebooster
ENTREPRISE
JCI

Vous êtes **PARRAINS**
Dirigeants d'entreprises dans l'Eco-Vallée. Vous souhaitez PARTAGER votre expérience avec de jeunes entrepreneurs et leur ouvrir votre réseau.

12 & 13 février 2018

au CEII
61 avenue de Simone Veil
06200 Nice

en partenariat avec
PentesAffiches
CEEINCA
Ipe06
Initiative
Jeune Chambre Economique Métropole Nicoise
Le mouvement des jeunes citoyens entrepreneurs

Vous êtes **CANDIDATS**
Jeunes entrepreneurs ou porteurs de projets
Bénéficiez de **2 JOURS DE FORMATION** et obtenez des clés essentielles à votre développement d'entreprise

Sélection sur candidature

Contact
Floriane Perraut - Présidente 2018 | JCEMN - floriane.perraut@jcemn.fr / 06.47.35.95.29

AGELOTEL

28^e SALON PROFESSIONNEL

4/7 FÉVRIER 2018

TENDANCES | INNOVATIONS | HÔTELLERIE | RESTAURATION

NICE PALAIS DES EXPOSITIONS
www.agecotel.com

GALERIE EVA VAUTIER : DANS LE SILLAGE DU MOUVEMENT "FLUXUS"



Eva Vautier présente les œuvres de Ben Patterson, récemment disparu, qui devait venir en personne à Nice.

Mauro Ghiglione et Ben Patterson sont exposés chez Eva Vautier jusqu'au 24 février. Il y a une histoire là-dessous. Car la galeriste niçoise aime bien ce qui fait sens. Pour résumer, les deux artistes étaient amis de longue date avant la disparition de Patterson en 2016. Ce dernier a laissé une trace profonde dans l'art contemporain. Il est le fondateur du mouvement

Fluxus. D'abord musicien virtuose, compositeur, il est aussi poète et plasticien. Autant dire qu'il a exercé dans toutes les formes d'art, et si on s'intéresse quelque peu à cette personnalité, on s'aperçoit vite qu'il est un "monstre" en la matière. Son œuvre dans tous les domaines est subversive. Il refuse l'esprit de sérieux et a fait des adeptes que l'on retrouve regroupés au

sein de la Fondation du Doude à Blois qui est un partenaire privilégié de la galerie.

"Trop d'images tue l'imagination"

Cette exposition revêt donc un caractère exceptionnel. La place d'honneur au rez de chaussée de la galerie est réservée aux installations radicales et collages d'objets de Ben Patterson réunies sous le titre "No More Pink ?". Le premier étage est dévolu à Mauro Ghiglione, qui avait été invité par Ben, et dont c'est la première apparition en France. Trop jeune pour se présenter comme partie prenante de Fluxus, il ne cache pas cependant une certaine filiation avec ce mouvement. Il est présenté par l'une des premières et ferventes avocates du mouvement, Caterina Gualco (galerie Unimediamodern de Gênes). Elle a aimé chez cet artiste l'engagement, la clarté qui manque à beaucoup de jeunes créateurs qui pour elle "font surtout de la déco".

Mauro Ghiglione remet en question la notion d'œuvre d'art en relayant les questions souvent abordées par Umberto Eco ou

le philosophe Antonio Gramsci selon lesquels "l'excès d'information tue l'imagination". Ce que l'artiste italien reprend comme en écho : "la profusion de l'image détruit l'image en même temps que l'imagination". La meilleure illustration qu'il puisse donner de ce point de vue est ce petit objet tableau intitulé sobrement "Remember", titre de son exposition, sur lequel il a imprimé une image sur un bloc de sel. Cette œuvre est appelée à se détruire progressivement, mais pas trop vite non plus, car elle a été acquise par Caterina Gualco qui espère bien la garder le plus longtemps possible. Sa réflexion sur la disparition de l'image est déclinée puissamment de diverses manières fort différentes. Certaines sont déchirées, et la trace de ce geste symbolique est conservée dans une boîte de plexiglass. Mauro n'a rien contre le paradoxe...

Marie LESIMPLE

EN SAVOIR PLUS

Galerie Eva Vautier

2 rue vernier Quartier Libération 06000 Nice
Tel. 09 80 84 96 73



Mauro Ghiglione, défendu par la galerie Unimediamodern de Gênes, invité chez Eva Vautier.